SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE
25 NOV. 2019
A LA SOUS-PREFECTURE

EPAGE LARGUE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95
Membres présents et représentés : 53

Le Samedi 16 novembre 2019 à 9 heures, le Comité syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Spechbach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 28 octobre 2019.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**
Vu l'article 11 des statuts de l'EPAGE Largue, considérant que 47 Membres sont présents et 6 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/14/2019

Création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2ème classe

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le tableau des effectifs ;

Considérant les nécessités de services,

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide:

- de créer un poste de rédacteur territorial principal de 2ème classe, à temps non complet (17h30/35ème) dans le cadre de l'avancement de grade de la secrétaire
- d'autoriser le Président à pourvoir, par arrêté, le poste ainsi créé

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020.

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 25/11/2019

EPAGE LARGUE

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 19 novembre 2019

Le Président,
Daniel DIETMANN

EPAGE LARGUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.